

DÉCISION

Prise en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du 21 avril 2026 donnant délégation à Monsieur le Maire en application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

N° D.24-2026

Objet / FINANCES : BUDGET PRINCIPAL – SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA BANQUE POPULAIRE METTANT À DISPOSITION DE LA VILLE DE COURNON-D'AUVERGNE UNE LIGNE DE TRÉSORERIE DE 1 500 000 €

Le Maire de la commune de COURNON-D'AUVERGNE,
- Vu l'article L.2122-22, **20ème**, du Code général des collectivités territoriales ;

DÉCIDE

Article 1^{er} /

Pour assurer une gestion efficiente du fonds de roulement, il est signé une convention par laquelle la Banque Populaire met à disposition de la Ville de COURNON-D'AUVERGNE une ligne de trésorerie d'un montant de **1 500 000 € (un million cinq cent mille euros)** pour une durée de 12 mois.

Article 2^{ème} /

Ce produit, qui permet de mobiliser des fonds dans un délai réduit (J+1 ou J+2), comporte les caractéristiques suivantes :

Montant mobilisable	: 1 500 000 €
Durée	: 1 an
Taux variable	: Euribor 3 mois + 0,50 %
Commission de non-utilisation	: néant
Commission d'engagement	: 900 €

Article 3^{ème} /

Monsieur le Directeur Général des Services de la commune est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera :

- transmise à Madame la Préfète du Puy-de-Dôme,
- publiée sur le site Internet de la Ville de COURNON-D'AUVERGNE,
- inscrite au registre des actes de la commune.

Fait à COURNON-D'AUVERGNE, le 28 juillet 2026

Le Maire,
Yanik PRIÈRE



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification et de sa réception par le représentant de l'État. Le Tribunal Administratif peut être saisi par voie postale ou par saisie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr